

A L'ESCALE NORMANDE

Société à responsabilité limitée au capital de 10.000 Euros

Siège social : 2 Route de Valognes

50260 SOTTEVAST

R.C.S CHERBOURG 479 825 192

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE EN **DATE DU 1^{ER} JUIN 2025**

L'AN DEUX MIL VINGT CINQ

Le premier juin

A neuf heures

Les associés de la Société se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au siège social, sur convocation de la gérance.

Sont présents ou représentés :

- | | |
|---|-----------|
| • Monsieur Michaël FOLACCI, propriétaire de | 510 parts |
| • Madame Nadine FOLACCI, propriétaire de | 490 parts |

soit un total de	1.000 parts
sur les mille (1.000) parts composant le capital social.	

Monsieur Michaël FOLACCI préside la séance en sa qualité de Gérant associé.

Il constate que l'Assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Le Président rappelle que les associés sont réunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Constatation d'une opération numéree et modification corrélative des statuts.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- ☞ Le rapport établi par le gérant.
- ☞ Le texte des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Puis, il déclare la discussion ouverte.

MF
NF

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix l'unique résolution figurant à l'ordre du jour.

RESOLUTION UNIQUE

La collectivité des associés constate qu'à la suite d'une opération numéruée l'adresse du siège social de la Société est désormais à SOTTEVAST (50260) 34 Route de Valognes et décide de modifier les statuts de la Société et notamment l'article 4 des statuts qui sera libellé ainsi qu'il suit :

ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé à SOTTEVAST (50260) 34 Route de Valognes.

Le reste de l'article reste inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les associés présents.

A stylized handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. Fabre' with a flourish at the end.